



Relevé des décisions du Conseil Municipal

Séance du vendredi, 27 novembre 2020

Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

TERRAIN ET HALL DE BASKET RUE DES VIGNES : DESAFFECTATION PUIS DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET VENTE

Le conseil municipal décide :

- de procéder à la désaffectation des parcelles surbâties du hall de basket, cadastrées Section AM n°604/234, 605/234, 606/234, 607/234, 608/234, 609/235, 610/235, 611/235, 612/235, compte tenu de son usage actuel, de les intégrer dans le domaine privé de la Commune, et par suite, de prononcer leur déclassement du domaine public.
- de vendre à la société CARRE EST, SAS dont le siège est à LUTTERBACH (68460), Cité de l'Habitat, route de Thann, les parcelles cadastrées Section AM n°604/234, n°605/234, n°606/234, n°609/235 et n°610/235 d'une superficie totale de 50,90 ares au prix de NEUF CENT SOIXANTE SEIZE MILLE SOIXANTE DIX EUROS HORS TAXES (976.070,00€)

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES MARCHES D'ASSURANCES

Dans le cadre de la démarche de mutualisation, la CCPR a proposé de constituer un groupement de commandes pour les marchés d'assurances régi par les dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

Le conseil municipal :

- approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance des membres volontaires ;
- décide l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance ;

MARCHE D'ASSURANCES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Le conseil municipal :

- décide l'adhésion au groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurances (responsabilité civile, protection fonctionnelle, juridique, flotte automobile, dommages aux biens et risques annexes) constitué par la CCPR – coordonnateur du groupement - et ses communes membres, lesquelles seront assistées d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, à savoir Risk Partenaires ;

- approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurances de la CCPR et de ses communes membres dont la commune de Griesheim-près-Molsheim ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive dudit groupement de commandes ainsi que toutes les pièces relatives à la consultation et aux contrats d'assurances.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions selon détail ci-dessous :

- **Association Foncière** : **1 120,00€**
Reversement produit chasse : 1 120,00 €
- **Centre Communal d'Action Sociale** : **7 000,00 €**
- **La Sportive** : **3 320,00 €**
Aide licenciés joueurs : 3 000,00 €
Aide licenciés non joueurs : 320,00 €
- **Association des Cavaliers** : **724,00 €**
 - Remboursement part communale taxes foncières 2020 : 724 €
- **Ecole Élémentaire** : **375,00 €**
 - Subvention Noël (5 x 75 €)

INFORMATIONS DIVERSES :

- Proposition d'aide financière exceptionnelle aux associations en 2021 pour faire face aux pertes de recettes dues à la crise sanitaire
- Assainissement :
 - * Rapport annuel 2019 du SDEA
 - * Etat d'avancement du programme des travaux d'assainissement de 2020
 - * Présentation de la nouvelle modélisation du réseau d'assainissement de la commune et proposition de travaux pour résoudre les problèmes d'évacuation de l'eau en cas de fortes pluies
- Présentation du rapport annuel 2019 du Select'om
- Dates à retenir :
 - 05/12/2020 : distribution des arbres fruitiers commandés auprès de la CCPR
 - 12/12/2020 : distribution des paquets de Noël aux aînés
 - 29/01/2021 : prochaine réunion du conseil municipal

Le Maire,
Christophe FRIEDRICH

